

P R E A M B U L E

La SAS Process Management Technology est un Éditeur de Software as a Service (Saas), c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne (dit fournisseur Saas). A ce titre, elle a développé le Progiciel dénommé « Hôtel Optimiser » dont une version allégée est l'objet du présent test.

Le Participant au Test souhaite expérimenter une des Formules ou Packs du Progiciel avant de décider si son contenu présente de l'intérêt pour les besoins de son activité professionnelle. Le déroulement du Test s'effectue dans les conditions du réel c'est-à-dire sur la base de Données fournies par le Participant censées représenter la configuration exacte de l'établissement. Par contre le Test ne peut en aucun cas être considéré comme une période d'exploitation effective de l'hôtel. Le Participant au Test reconnaît explicitement que les éléments du Progiciel qu'il expérimente n'ont qu'une destination informative et pédagogique.

1. À PROPOS DE PROCESS MANAGEMENT TECHNOLOGY

Process Management Technology est une Société par Actions Simplifiée au capital de 2.510.000 €, domiciliée à Paris (75016) – 26, rue George Sand, dont les bureaux sont à Nice (06000) – 1, rue de la Buffa. Elle est inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 254 291.

2. PORTEE

Les présentes Conditions Générales de participation au Test (CGPT) sont applicables à toute utilisation et à tout accès à Hotel Optimiser pendant la durée du Test. Elles sont fournies au Participant au moment de son inscription et sont disponibles à tout moment sur le Site www.hotel-optimiser.com.

3. OBJET

Les présentes CGPT ont pour objet de définir les termes et conditions générales applicables au Pack testé. Chaque Formule étant composé de Modules, le Test pourra porter sur plusieurs d'entre eux. L'Éditeur consent au Participant, qui accepte :

- un droit d'accès limité, personnel, non cessible et non exclusif à ses serveurs dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale des Applications en format Test ;
- un ensemble de services comprenant sans que cette liste ne soit limitative, l'hébergement des données par notre Prestataire, la maintenance du Progiciel et l'assistance technique.

4. EFFET-DUREE-RECONDUCTION

La date d'ouverture du Compte du Participant au Test est fixée au jour de sa souscription en ligne. Elle constitue le jour de la prise d'effet du Test.

La durée du Test est fixée à trente (30) jours à compter de sa date de prise d'effet et n'est pas renouvelable.

En cas de non souscription de l'abonnement proposé à son terme, le

Participant reconnaît avoir été averti qu'il devra cesser immédiatement d'utiliser le Progiciel.

5. RESILIATION

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations, le Test pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie un [1] jour après la réception d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Constitue un manquement fautif susceptible d'entraîner la réclamation de dommages intérêts toute contrefaçon ou tentative de contrefaçon totale ou partielle, directe ou indirecte du Progiciel. Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Participant cessera immédiatement d'utiliser tous codes d'accès au Pack.

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Conditions Générales de Participation au Test (« CGPT ») constituent l'intégralité des engagements existant entre les Parties.

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation par l'une d'elles dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait être susceptible de créer un droit quelconque.

7. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

7.1 SOLUTIONS APPLICATIVES

Les Applications regroupées par Formule ou Pack sont fournies par l'Éditeur au Participant depuis son serveur par le biais du réseau Internet, dans les conditions de l'article 8 « Licence ».

Le service fourni par l'Éditeur au Participant porte sur les expérimentations suivantes :

- La mise à disposition par internet d'outils de gestion « métier » dans le domaine de l'hébergement touristique ;
- La fourniture par internet de solutions technologiques destinées à faciliter la distribution des séjours et à valoriser la présentation de l'établissement.

L'Éditeur héberge le Progiciel et la totalité des Données systèmes et à caractère personnel sur un serveur fourni par la société OVH – 2, rue Kellermann – 59100 Roubaix.

Le Paramétrage des Applications et leur exécution sont conçus dans un mode intuitif pour être facilement pris en mains par les Utilisateurs sans nécessiter de formation particulière. Néanmoins un service assistance est à la disposition des Utilisateurs dans les conditions décrites sous l'article 10 « Assistance » ci-après.

Les conditions de Maintenance et la sécurité des Applications et des Données sont précisées sous l'article 10 « Maintenance ».

7.2 ACCES AU PROGICIEL

7.2.1 OUVERTURE D'UN COMPTE DE TEST

Pour démarrer la phase d'Essai du Progiciel, le futur Participant procède à la création d'un compte de Test par son Inscription en renseignant à partir du Site les informations suivantes :

- Le nom de son Établissement ;
- Ses nom et prénom ;
- Son adresse e-mail ;
- Son numéro de téléphone ;
- Le code postal.

Le Participant peut créer jusqu'à 2 habilitations supplémentaires pour son personnel. Il peut les supprimer à tout moment ou en changer le niveau sans que la Durée du Test n'en soit modifiée.

L'adresse e-mail doit rester valide tant que le Compte reste actif. Le Participant est responsable de la mise à jour de son adresse électronique. Il s'oblige à en informer immédiatement l'Éditeur.

7.2.2 OUVERTURE DU COMPTE D'ABONNE

À l'issue de la période d'essai, le futur client, s'il l'accepte, est amené à valider le Pack et les Modules Optionnels qui l'intéressent. Les renseignements ainsi que le pré paramétrage de l'Établissement nécessaire à l'Essai seront alors repris pour renseigner son Compte d'Abonné.

D'une manière générale il est rappelé que :

- le futur Participant pourra être amené à justifier, à toute requête de l'Éditeur, qu'il est juridiquement apte à souscrire le Contrat ;
- l'utilisation du Progiciel Hotel Optimiser répond à des objectifs exclusivement professionnels.

7.2.3 MODALITES D'ACCES

Le droit d'accès accordé au Participant et à son personnel est opérationnel par connexion à Internet à tout moment – à l'exception des périodes de maintenance - à savoir :

- 24 heures sur 24,
- 7 jours sur 7,
- y compris les dimanche et jours fériés,

L'accès s'effectue :

- à partir des ordinateurs fixes et nomades du Participant,
- à partir de tout mobile du Participant, étant précisé que certaines Applications ne peuvent être proposées dans ce format, ce qui est reconnu par le Participant ;
- au moyen des Identifiants fournis au Participant.

L'identification du Participant lors de son accès aux Applications se fait au moyen :

- D'un Identifiant attribué à chaque Utilisateur par l'Éditeur,
- et d'un mot de passe communiqué au Participant par l'Éditeur.

Le Participant utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux Services applicatifs.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Applications et Modules objets du Contrat aux Utilisateurs habilités par le Participant, à protéger l'intégrité et la

disponibilité des Packs, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Participant telles qu'il les transmet.

8. LICENCE

L'Éditeur concède au Participant un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférables d'utilisation des Applications, pendant toute la durée du Test et pour le monde entier.

Le Participant ne peut utiliser les Applications et les Modules compris dans le Pack testé que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative aux Applications n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Participant l'expérimentation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Applications conformément à leur destination, en mode Saas via une connexion à un réseau Internet. Le Participant ne pourra en aucun cas mettre les Applications à disposition d'un tiers à son entreprise, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

Le droit d'utilisation du Progiciel accordé au Participant dans les conditions décrites ci-dessus est également ouvert à son personnel dans la limite de deux (2) utilisateurs supplémentaires, selon le degré d'habilitation accordé à chacun d'eux par le Participant lui-même.

9. MAINTENANCE

L'Éditeur assure la maintenance corrective et évolutive des Applications.

9.1 MAINTENANCE CORRECTIVE

La Maintenance corrective consiste à résoudre les anomalies qu'elles soient auto-détectées par le système ou signalées par le Participant. Le signalement d'une anomalie par l'Utilisateur à l'Éditeur doit être aussitôt confirmé par email à l'adresse anomalie@hotel-optimiser.com.

9.2 MAINTENANCE ÉVOLUTIVE

Les mises à jour des Applications et Modules résultant des changements de taux de fiscalité ou de réglementations bénéficient instantanément aux Participants.

9.3 INDISPONIBILITE

Les interventions relatives à la Maintenance peuvent rendre le service momentanément indisponible. Leur exécution intervient dans les conditions suivantes :

- pour la Maintenance corrective : à tout moment ;
- Pour la Maintenance évolutive : uniquement hors jours et heures ouvrés.

10. FORMATION & ASSISTANCE

L'accompagnement des Participants relativement aux opérations de Paramétrage et à l'usage des

Applications s'effectue par les canaux suivants :

- Par l'envoi de courriels à l'adresse test-assistance@hotel-optimiser.com auxquels l'Éditeur s'efforcera de répondre dans les plus courts délais ;
- par téléphone au +33 (0) 4 22 45 00 76 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

11. TRAITEMENT DES DONNEES

11.1 DONNEES PERSONNELLES

Si les Données transmises aux fins du Test comportent des Données à Caractère Personnel, le Participant garantit à l'Éditeur qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles. À ce titre, le Participant garantit l'Éditeur contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.

11.2 EXPLOITATION DES DONNEES

Le Participant assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services applicatifs.

Le Participant est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Applications et Modules. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus. En conséquence l'Éditeur dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Participant.

Le Participant garantit l'Éditeur à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Participant est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via les Applications et Modules. Le Participant demeure le seul propriétaire des Données constituant le contenu des Formules ou Packs.

11.3 SECURITE DES DONNEES

Chacune des Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

Sous réserve de l'Article 14.2 «Responsabilité», l'Éditeur s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans les Packs. L'Éditeur mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations fraudueuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.

12. CONDITIONS FINANCIERES

Le Test est gratuit.

13. PROPRIETE

Le Participant est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données à caractère

personnel qu'il utilise via les Applications et Modules dans le cadre du Test.

L'Éditeur est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément du Progiciel et des Formules et Modules mis à disposition du Participant, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Test.

Le Test ne confère au Participant aucun droit de propriété sur les Formules et Modules. Leur mise à disposition temporaire dans les conditions prévues dans les présentes CGPT ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Participant, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Le Participant s'interdit de reproduire tout élément des Formules, Modules et Applications ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

14. OBLIGATIONS - RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE

14.1 OBLIGATIONS

14.1.1 OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

L'Éditeur s'engage à agir avec prudence et diligence dans la fourniture d'un service de qualité, conformément aux usages en la matière.

L'Éditeur s'engage à ne pas utiliser le Contenu pour une autre finalité que la fourniture du Progiciel Hotel Optimiser ainsi qu'à ne pas modifier ou changer le Contenu pendant la Durée du Test.

Les Données du Participant sont stockées sur les serveurs de Process Management Technology pendant deux (2) semaines après leur suppression par le Participant. Pour récupérer ces informations, le Participant doit informer l'Éditeur dans ce délai. Passé ce délai, les Données en question seront définitivement supprimées.

14.1.2 OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le Participant accepte d'être tenu par les dispositions de la Licence et reconnaît devoir utiliser Hotel Optimiser conformément aux CGPT.

L'Expérimentation du Progiciel nécessite que le Participant soit équipé d'un terminal permettant d'accéder à Internet et dispose d'un navigateur récent qui accepte les cookies.

Le Participant doit, sous sa seule responsabilité, configurer ses terminaux pour assurer leur compatibilité avec Hotel Optimiser.

L'Accès et l'utilisation du Progiciel suppose, ce qui est accepté par le Participant, qu'il accepte de :

- Toujours fournir des Données à Caractère Personnel sincères et véridiques et de les mettre à jour si nécessaire afin qu'elles restent complètes et exactes ;
- utiliser Hotel Optimiser conformément à sa destination et selon les termes des CGPT ;
- respecter les droits des tiers et, plus généralement, toutes les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation du Progiciel ;

- ne pas nuire à la réputation d'Hotel Optimiser ou diffamer Process Management Technology ;
- ne pas s'engager dans toute conduite qui pourrait interrompre, détruire, limiter ou plus généralement nuire à Hotel Optimiser ou permettre à quiconque d'accéder et d'utiliser le Progiciel en totalité ou en partie sans autorisation, y compris en utilisant des virus, codes malveillants, des programmes ou des fichiers ;
- ne pas copier ou vendre tout ou partie du Progiciel Hotel Optimiser.

En cas de violation de ce qui précède, l'Éditeur se réserve le droit d'interrompre le Test et/ou de bloquer le Participant sans préavis, ni indemnité.

Le Participant agit comme une entité indépendante et assume en conséquence tous les risques de son activité. Il est le seul responsable de la Souscription, de l'information des contenus et des fichiers transmis, distribués ou recueillis, ainsi que de leur fonctionnement et leur mise à jour.

Le Participant est responsable de :

- l'accès et l'utilisation de Hotel Optimiser, y compris par son Personnel habilité;
- l'acquisition et le maintien de tout l'équipement nécessaire pour accéder au Progiciel ;
- s'assurer qu'un tel équipement est compatible avec le Progiciel.

14.2 RESPONSABILITES

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

14.3 DOMMAGES INDIRECTS ET DIRECTS- GARANTIE

S'agissant d'un Test, l'Éditeur ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité à quelque titre que ce soit.

14.4 GARANTIE A LA CHARGE DU PARTICIPANT

Le Participant est tenu de garantir et indemniser l'Éditeur de toute réclamation ou demande, y compris les frais d'avocats raisonnables, faite par une tierce-partie liée à ou découlant de la violation des CGPT, de l'utilisation abusive des Applications et/ou Modules ou de la violation de toute loi ou des droits d'un tiers.

Le Participant convient que l'Éditeur n'exerce aucun contrôle sur les Contenus. Il garantit en conséquence qu'il est l'entier et unique responsable du Contenu et qu'il en possède tous les droits, ou a obtenu toutes les autorisations nécessaires à leur utilisation.

À ce titre le Participant est responsable de toute publication de Contenu sur son Compte. Il s'engage à ne pas fournir de Contenu qui pourrait être jugé illégal, indécent ou dommageable de quelque façon ou forme que ce soit ou qu'il n'est pas autorisé à le faire, y compris, mais sans s'y limiter, le Contenu qui entrerait en violation avec des droits de tiers.

Le Participant doit prendre, pendant et après la Durée du Contrat, toutes les

dispositions pour sauvegarder régulièrement son Contenu.

Le Participant est seul responsable de sa connexion à Internet et de tous les frais afférant.

Les Utilisateurs déclarent comprendre que l'Éditeur ne peut pas être tenu responsable en cas d'interruption de l'internet, de virus affectant les données et / ou logiciels des Utilisateurs, l'éventuelle utilisation abusive des mots de passe de Compte et, plus généralement, de tous les dommages causés par des tiers.

15. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Test et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de deux (2) ans après le terme du Test.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin du Test, quelle qu'en soit la cause.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Test.

16. DIVERS

16.1 DIVISIBILITE DES CLAUSES

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations contenues dans les présentes n'emporte pas nullité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets. Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

La renonciation par l'Éditeur à exiger le respect par le Participant de l'une des obligations ne doit pas être considérée ou

interprétée comme une renonciation à son bénéfice.

16.2 DROIT APPLICABLE

Le Test est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

16.3 ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux.

16.4 CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, TOUT LITIGE RÉSULTANT DU CONTRAT QUANT À SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION OU SON EXÉCUTION, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.